

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, lundi 6 mai 2019

MOBILITÉ Zoom sur le transport scolaire

A compter de la rentrée 2019-2020, ARCHE Agglo reprend la compétence transport scolaire, jusque là exercée par la Région. Les parents des élèves concernés sont invités à inscrire leur(s) enfant(s) à partir du 11 juin sur archeagglo.fr pour l'obtention des cartes de transport.

2 800 élèves à transporter

En tant qu'autorité organisatrice des transports, ARCHE Agglo est désormais compétente pour gérer le transport scolaire. La Région a donc transféré cette compétence, dans le cadre d'une convention de transfert d'un montant de 2,45 millions d'euros.

L'Agglo devra assurer le transport de quelque 2 800 élèves qui habitent et sont scolarisés sur le territoire et assurer la gestion de 170 circuits (trajets domiciles/établissements).

Les conditions d'utilisation du service

Dès la rentrée scolaire de septembre 2019, un règlement unique s'applique sur tout le territoire. Il fixe les conditions d'accès au service et il harmonise les pratiques de part et d'autre du Rhône en proposant une tarification favorable à la majorité des familles.

Pour les élèves qui ont plus de 5 ans, qui résident à plus de 3km de leur établissement et respectent le plan des transports scolaire :

- La gratuité est appliquée pour les moins de 16 ans
- un abonnement payant à 93€ est demandé pour les plus de 16 ans

Les élèves ne respectant pas ces critères seront pris en charge dans la limite des places disponibles. La tarification s'organisera alors comme suit :

- élèves âgés de 3 à 5 ans : gratuité
- élèves habitant à moins de 3km de l'établissement : gratuité

- élèves ayant moins de 16 ans au 31/12 de l'année civile en cours : abonnement payant à 90€
- élèves ayant plus de 16 ans au 31/12 de l'année civile en cours : abonnement payant à 135€

Inscriptions dès le mois de juin

L'inscription est obligatoire même pour les élèves bénéficiant de la gratuité. L'élève inscrit se verra remettre une carte d'abonnement au transport scolaire, indispensable pour monter à bord des véhicules.

Les inscriptions sont ouvertes à compter du **mardi 11 juin 2019**, le formulaire étant accessible sur le site www.archeagglo.fr (rubrique Transport-mobilité). La distribution des cartes de transport sera ensuite effectuée, début septembre, par les établissements scolaires auprès des élèves concernés.

Une inscription papier est également possible, de même que directement dans les locaux ARCHE Agglo, situés à Mauves.

Une permanence téléphonique permettra également d'échanger avec le service transport au 04 75 45 45 91 (mise en service le 11/06), lequel est aussi joignable par mail : transport-scolaire@archeagglo.fr

Pour les élèves devant s'acquitter d'une participation financière, le paiement pourra s'effectuer directement sur Internet (CB), ou par chèque ou liquide. Pour les non ayants droits, le service transport devra analyser les demandes au cas par cas. Une pré-inscription sera possible sur le site.

CONTACT PRESSE
Hélène SERRET
h.serret@archeagglo.fr
04 26 78 57 36